

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 19 décembre 2016

Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Claude GOURRIER

Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, M TREMBLEAU, Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, M GUIBERT, Mme JAMBON, M RIVIER

Membres représentés : Mme QUIBLIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme REY, Mme PRUNARET, Mme RODAMEL, Mme POULARD, M GUILLON,

Membre absent : Mme SANTOS-MALSCH,

OBJET : PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS PAR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION A FRANCHEVILLE – DEMANDE D'AUTORISATION DE FINANCEMENT A LA REGION RHONE ALPES AUVERGNE

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoir : 7

Nombre de votants : 26

Nombre de pour : 25

Nombre de contre : 1

Nombre d'abstention : 6

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161219-Delib2016-12-08-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

**PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS
PAR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION
A FRANCHEVILLE – DEMANDE D'AUTORISATION DE FINANCEMENT A
LA REGION RHONE ALPES AUVERGNE**

Délibération n° 2016-12-08

Dans le cadre de la lutte contre la délinquance, un audit de sûreté portant plus particulièrement sur les besoins en vidéo-protection avait été rendu en 2015 par les référents sécurité de la gendarmerie.

Il préconisait la mise en place de caméras sur les secteurs suivants : le Bourg, la Gare, le Châter, Taffignon, Chantegrillet, la Table de Pierre et le Bruissin.

La Programmation Pluri-annuelle d'Investissement (PPI) avait prévu 300 000 € de crédits d'investissement entre 2015 et 2017 pour ce projet qui est organisé en deux phases.

- Phase 1 : installation de 21 caméras en 2016 et s'appuyant sur les faisceaux hertziens existants. Le coût de la phase 1 comprenant le local serveur, la salle d'exploitation, la fourniture et l'installation de 21 caméras et un logiciel spécifique de relecture optimisée s'élève à 208 100 € HT.

Les travaux de cette phase sont prévus fin 2016-début 2017.

- Phase 2 : installation de 11 caméras à partir du déploiement de la fibre optique publique métropolitaine. Le coût dépendra de l'exacte localisation de la fibre non connue à ce jour.

Le conseil municipal lors de sa séance du 26 mai 2016 avait approuvé le principe de déploiement de la vidéo-protection sur la commune de Francheville et autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'un système de vidéo-protection auprès du Préfet du Rhône et à solliciter des subventions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le Préfet du Rhône a délivré un arrêté d'autorisation pour l'installation d'un système de vidéo-protection le 14 octobre 2016.

La Région Rhône-Alpes Auvergne a approuvé lors de sa séance du 17 novembre 2016 un nouveau dispositif de soutien aux communes décidant d'investir en équipements de sécurisation de ses espaces publics en priorité autour des lycées et des gares.

C'est dans ce cadre que la Commune a l'intention de solliciter une subvention auprès de la Région. En effet, 5 caméras sont prévues à proximité de la gare de Francheville (parking IRIS), les autres sont prévues sur des espaces publics autour des commerces et équipements publics notamment le groupe scolaire du Châter.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'équipement pour le déploiement du dispositif de vidéo-protection auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne.

- Vu l'avis des membres de la Commission Sécurité du 1er décembre 2016 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'équipement pour le déploiement du dispositif de vidéo-protection auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne.

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161219-Delib2016-12-08-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT
RAPPORT À LA MAJORITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 19 DECEMBRE 2016**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161219-Delib2016-12-08-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161219-Delib2016-12-08-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016